

**REPUBLIQUE DU SENEGAL  
FEDERATION NATIONALE POUR  
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE  
(FENAB) s/c AGRECOL BP. 347 THIES**

**TEL. 221 33 951 4206 – 221 76 392 9128 – 221 77 442 4029 – E-mail: [fenabsen@yahoo.fr](mailto:fenabsen@yahoo.fr)**

[www.fenab.org](http://www.fenab.org)



---

**PLAN TRIENNAL D'ACTION 2016 – 2018**

**POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA ZONE DES  
NIAYES AU SENEGAL**

---

**Février 2016**

## SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA FENAB .....	3
II. PRESENTATION DU SENEGAL .....	5
<b>1.1. Généralités</b> .....	5
<b>2.2 Situation économique</b> .....	6
III. LE SECTEUR RURAL.....	8
<b>3.1. Généralités</b> .....	8
<b>3.2. Principales caractéristiques</b> .....	8
<b>3.3. Problématiques de l’agriculture au Sénégal</b> .....	12
<b>3.4 Conditions règlementaires de production et d’exportation des produits Biologiques</b> .....	13
<b>3.5. Opportunités de vente pour les pays en développement comme le Sénégal</b> .....	14
IV. CADRE LOGIQUE .....	15
V. INDICATEURS, ACTEURS ET CALENDRIER DES ACTIVITES.....	17
VI. BUDGET PAR ACTIVITE .....	19
VII. CONCLUSION.....	21

## I. PRESENTATION DE LA FENAB

**1.1. Création de la FENAB :** Entre les associations de producteurs, transformateurs, consommateurs, distributeurs et organisations d'appui s'activant dans l'agriculture biologique au Sénégal, réunies les 27 et 28 Mars 2008 à Thiès, il est créé, conformément aux lois et règlement en vigueur, une fédération nationale pour l'agriculture biologique au Sénégal.

Dénomination: Ce réseau national est dénommé « Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique au Sénégal», en abrégé (FENAB).

Nature: La FENAB est une Association apolitique, et sans but lucratif. Elle est ouverte, sans discrimination de race, de sexe et de religion, à toutes les organisations à la base et organisations d'appui s'activant dans l'agriculture biologique au Sénégal. Elle est ouverte à l'intégration africaine et se réserve le droit de s'affilier à tout organisme africain et international œuvrant dans le même sens qu'elle.

**1.2. Vision et Mission:** L'agriculture Biologique suppose un équilibre dynamique entre l'économie, la société et le milieu naturel. La FENAB veut contribuer à l'avènement d'une société sénégalaise où les populations ont la sécurité alimentaire, avec une alimentation saine, favorisée par l'utilisation durable des terres, des végétaux et des animaux. La FENAB prône la souveraineté alimentaire à travers le consommateur local.

La FENAB a pour mission de :

- Changer les mentalités dans le sens de la promotion des produits naturels
- Restaurer la fertilité des sols, rétablir l'équilibre des écosystèmes, lutter contre la disparition de la biodiversité et les dérèglements climatiques
- Préserver et améliorer, la santé humaine, animale et végétale
- Valoriser et promouvoir l'agriculture biologique comme alternative capable de résoudre les problèmes alimentaires du pays
- Favoriser l'émergence des métiers de l'agriculture biologique, notamment chez les jeunes
- Promouvoir les activités des petits producteurs et renforcer leur rôle

**1.3. Objectifs de la FENAB :**

- Favoriser les échanges d'information et d'expériences entre ses membres
- Encourager la concertation, le dialogue et la solidarité Sud/Sud et Sud/ Nord
- Promouvoir la pratique agro écologique, de la production à la consommation (culture, marché bio, commercialisation, reconnaissance)
- Rendre visibles les actions biologiques
- Permettre la reconnaissance de l'agriculture biologique dans la politique agricole nationale
- Promouvoir la recherche et la diffusion des approches paysannes.

A travers la promotion des pratiques saines et équitables de la production jusqu'à la commercialisation des produits, la FENAB vise l'émergence d'un véritable « Marché Bio » au Sénégal.

La FENAB constitue un nouveau départ pour le développement de l'agriculture biologique au Sénégal, Autour d'elle, les organisations de producteurs et les organisations d'appui, vont travailler ensemble pour l'avènement d'un véritable développement de l'agriculture biologique comme base fondamentale de la sécurité et de la souveraineté alimentaire au Sénégal et en Afrique.

La FENAB compte **18** Organisations Paysannes et **6** Organisations d'Appui. Ses membres se situent dans **7** régions du Sénégal : Dakar, Thiès, St-Louis, Kaffrine, Tambacounda, Djourbel et Fatick.

Les Organisations membres de la FENAB s'investissent dans de nombreuses activités :

**1) Agriculture**

- Maraîchage
- Grandes Cultures (mil, arachide, niébé, fonio....)
- Elevage (ovins, bovins et caprins)
- Arboriculture
- Production de semences

**2) Environnement**

- Reboisement
- Lutte anti-érosive
- Energie Renouvelable (Solaire)
- Lutte contre la Salinisation

**3) Transformation des produits agricoles et commercialisation**

- Légumes (bocaux, purée,...)
- Fruits (jus, séchage, confiture,...)
- Huile de sésame
- Céréales (décorticage mil, pré cuisson fonio,...)
- Pâte d'arachide

**4) Sécurité et souveraineté alimentaire**

- Banque de céréale villageoise
- Commercialisation de produits « sains »

## 5) Systèmes mutualistes

- Mutuelle d'Épargne et de crédit
- Mutuelle de matériel agricole

## 6) Formations

- Education environnementale
- Alphabétisation fonctionnelle

L'Agriculture, la transformation et la commercialisation des produits agricoles sont les activités dominantes des organisations membres de la FENAB. Bien qu'étant une jeune association, la FENAB entend jouer sa participation dans le développement humain durable du Sénégal et plus particulièrement dans le secteur agricole. Il faut souligner au passage que certaines organisations qui la composent ont une expérience de plus d'une génération (25 ans) en matière d'agriculture biologique.

La FENAB va s'appuyer sur la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (votée le 25 Mai et promulguée le 4 Juin 2004), surtout sur les Dispositions Générales concernant la diversification des productions agricoles, l'intégration des filières et la régulation des marchés, ainsi que la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles dont l'agriculture biologique en est une composante.

Le plan d'action de la FENAB 2010 – 2012 prend en compte les orientations du Plan d'action national de l'Agriculture Saine et Durable (ASD) soutenu par le Ministère de l'Agriculture.

## II. PRESENTATION DU SENEGAL

### 1.1. Généralités

Situé à l'extrême Ouest du continent africain, le Sénégal est un pays Sahélien couvrant une superficie de 196 722 km<sup>2</sup>, dont la plus grande partie est située à moins de 100 m au-dessus du niveau de la mer, à l'exception du Sud-Est (581 m).

**Les précipitations** en baisse depuis plusieurs années, décroissent de plus de 1 000 mm/an dans le Sud à 300 mm/an dans le Nord du pays. Il existe une seule saison des pluies de Juin à Octobre. On peut distinguer quatre zones climatiques : (i) le Nord avec un régime sahélien (pluies de 300mm/an environ sur moins de deux mois/an et harmattan pendant neuf mois) ; (ii) la côte Nord-Ouest avec un régime sub-canarien sec et des alizés abaissant les températures ; (iii) la Casamance avec un régime sub-guinéen (pluies de 1 300 à 1 800 mm/an et des températures élevées) ; (iv) le centre avec un régime soudanien (pluies augmentant de l'Ouest vers l'Est de 700 à 1 300 mm/an sur six à sept mois).

**La population** est environ de 10 millions d'habitants. Le taux de croissance de la population est de 2,7%/an, ce qui entraîne un doublement de la population tous les 26 ans. La densité moyenne se situe à 48 hab./km<sup>2</sup>, mais elle est très inégalement répartie sur le territoire. En effet, 65% de la population vivent dans l'Ouest et le Centre, qui occupent 14% de la superficie du pays. La région de Dakar regroupe 25% de la population sur 0,3% du territoire. La population est caractérisée par sa jeunesse (47% ont moins de 15 ans), par le fort taux d'urbanisation (45%) et une espérance de vie de 51 ans pour les hommes et de 54 ans pour les femmes. Les principales ethnies sont les Wolofs et les Sérères (58%), les Pulaars (23%) et les Diolas, Balantes, Bassaris et Mandingues, etc. (19%).

**Les Lois sur la Décentralisation** de 1996 ont renforcé les collectivités locales décentralisées. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et sont administrées librement par des conseillers élus au suffrage universel. Désormais, ces collectivités constituent à côté des organisations de la société civile, des partenaires privilégiées pour les activités de développement à la base.

## 2.2 Situation économique

**L'Afrique de l'Ouest en difficulté économique en 2006: croissance faible, choc pétrolier, coton en crise** (*AFP Dakar, 4/07/2007*)

Croissance faible, renchérissement des importations de pétrole, crise de la filière coton, les huit pays de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'ouest (UEMOA) traversent actuellement une période difficile et doivent d'urgence engager des réformes. En 2006, la croissance économique a dégringolé à 3,2% (deux points de moins que dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne), contre 4% en 2005, des niveaux très insuffisants pour sortir de la pauvreté des pays souvent classés parmi les plus misérables au monde.

Les subventions aux entreprises du secteur de l'énergie et les transferts aux filières agricoles en difficultés, notamment celle de la branche des produits chimiques au Sénégal, ont explosé. De nombreux pays, dont le Sénégal, se plaignent régulièrement que l'allègement de la dette consenti par les bailleurs de fonds est annulé par l'importance de ces subventions et transferts.

Pour 2007, les perspectives de croissance "reposent principalement sur le secteur agricole" et "la restructuration des filières en difficultés est nécessaire", notamment le coton dans l'ensemble de la zone et l'arachide au Sénégal.

Des réformes sont également attendues d'urgence dans le secteur secondaire, notamment les Industries chimiques du Sénégal (ICS) et les entreprises opérant dans les hydrocarbures et l'électricité. L'importante société de produits azotés et d'engrais, les ICS sont en proie à de très graves difficultés financières qui plombent la croissance du pays. L'endettement de cette société, un des principaux employeurs du pays, dépassait, fin 2006, plus de 200 milliards de FCFA (304 millions d'euros). La société attend d'être recapitalisée selon l'accord passé entre le gouvernement sénégalais et les dirigeants du consortium indien Iffco.

### **2.2.1. Pauvreté**

Plusieurs études menées sur la pauvreté au Sénégal ont permis d'évaluer la proportion des ménages au-dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2 400 calories par adulte et par jour) à environ 54% de la population en 2001. Cependant, d'autres enquêtes menées à la même date, indiquent que 65% des ménages se considèrent comme pauvres et 23 % comme très pauvres. Près de deux ménages pauvres sur trois (62 % en 2005/06) sont localisés en milieu rural. La pauvreté est localisée en particulier dans le Centre, le Sud et le Nord-Est. Les enquêtes montrent que les facteurs de pauvreté les plus cités par les familles relèvent souvent de ruptures dans le système de production : sécheresse, dégradation des terres (en particulier salinisation), manque de matériel, inondations, parasites.

**Les crises alimentaire et financière mondiales** survenues successivement en 2008 et 2009 ont eu d'importantes répercussions sur l'état de pauvreté des sénégalais, plus particulièrement en ville où les populations se nourrissent essentiellement de riz importé. Dans la capitale, où est concentrée un tiers de la population sénégalaise (plus de 3 millions d'habitants), l'augmentation du prix du riz a conduit de nombreuses familles à réduire leur alimentation à un seul repas par jour.

D'autre part, il ne faut pas négliger le rôle fondamental joué par la diaspora sénégalaise pour assurer une subsistance économique à leurs familles restées au Sénégal. On estime à environ 3 millions le nombre de sénégalais expatriés en Europe ou aux Etats-Unis et des études sur les transferts d'argent ont montré que les montants que ces derniers envoient en direction de leur pays d'origine seraient supérieurs à la totalité des montants donnés par l'Aide Internationale au Sénégal. Alors, quand la crise financière a frappé les Grandes Puissances, l'impact sur les pays en développement a été doublement ressenti, puisque d'une part, les montants de l'Aide Internationale ont diminué mais également ceux envoyés par les expatriés sénégalais parmi lesquels nombreux sont ceux qui se sont retrouvés au chômage.

### **2.2.2. Politique de développement**

Confronté aux problèmes de la pauvreté, le Gouvernement du Sénégal a adopté, en Mars 2002, un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) préparé en étroite collaboration avec les principaux acteurs du développement économique et social du pays. Cette stratégie s'intègre bien dans les grandes orientations élaborées dans le Dixième Plan de développement économique et social (PDES) pour 2002-2007 et dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Les trois grands objectifs du DSRP consistent à : (i) assurer une croissance soutenue de 7% à 8% par an permettant de réduire de 15% le pourcentage des pauvres sur la période 2003-2005 et de doubler le revenu par habitant en 2015 ; (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base avant 2010 ; (iii) éradiquer toute forme d'exclusion et instaurer l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

### III. LE SECTEUR RURAL

#### 3.1. Généralités

Le poids du secteur primaire dans le Produit intérieur brut est passé de 12,9 % en 2007 à 14,7 % en 2008 (Agence nationale de la statistique et de la démographie) dans une note d'analyse des comptes nationaux définitifs. Toutefois, l'économie sénégalaise reste dominée par le secteur tertiaire qui représente 53,2 % du Produit intérieur en 2008. Avec 7,4 % du PIB en 2008, l'agriculture occupe une position prépondérante dans le secteur primaire. Le poids de l'agriculture dans le primaire s'est sensiblement bonifié avec 50,6 % en 2008, après 40,5 % en 2007. On assiste néanmoins à un recours croissant aux importations de céréales et à l'aide d'urgence qui représente de 45% à 50% des besoins en céréales du pays.

L'élevage contribue pour 39% au PIB primaire, la pêche pour 14%, et la forêt pour 5%. Cette dernière assure tous les besoins en énergie du milieu rural et 80% des besoins en milieu urbain.

#### 3.2. Principales caractéristiques

L'agriculture sénégalaise est essentiellement pluviale et saisonnière. Elle repose à la fois sur des cultures de rente (arachide coton) et sur des cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs). Le riz, culture traditionnelle en Casamance, se développe fortement dans la vallée du fleuve Sénégal.

**Les superficies cultivables** représentent 3,8 millions d'hectares, soit 19% de la superficie totale du pays. Environ 65% des terres cultivables, sont chaque année cultivées. L'essentiel des cultures sont pluviales, l'irrigation ne dépassant pas 3% des terres cultivées et la décrue 1%.

**3.2.1. La production agricole est dans une situation de morosité**, avec une stagnation, voire une tendance à la baisse, de la production, des superficies cultivées et des rendements pour la plupart des céréales (sauf pour le maïs et le riz). La croissance de la production agricole a régressé à partir de la fin des années 1960, ne connaissant plus qu'une progression lente.

La logique de production a connu un changement notable au cours de la dernière décennie, à savoir la baisse des surfaces consacrées à la culture arachidière. Elle s'explique par la crise du secteur. Elle s'est traduite par une plus grande diversification de la production vers des produits vivriers comme le maraîchage, et dans une moindre mesure le sésame, le bissap, l'exploitation des ressources forestières non ligneuses, l'élevage.

Les performances médiocres de la production agricole s'expliquent par un contexte international défavorable (prix de l'arachide et du coton), une mauvaise maîtrise des ressources en eau, ainsi que par une dégradation des ressources productives : les sols et les intrants (semences, engrais) dont la filière a été déstructurée suite au désengagement de l'Etat à la fin des années 1980 ainsi que le faible niveau d'équipements.



A ce diagnostic s'ajoute la multiplication des micro-exploitations agricoles, avec une surface cultivée/actif en nette diminution. Ces petites unités de production ne peuvent pas vivre des seules activités agricoles. Cette atomisation de la production traduit un problème foncier important. Ce type d'exploitation côtoie au Sénégal une agriculture d'entreprise émergente, plus tournée vers l'exportation, et quelques structures agro-industrielles, plus productives (foncier, irrigation, intégration au marché) mais offrant des opportunités limitées pour les petits producteurs et le milieu rural où le taux de pauvreté demeure élevé. En résulte une baisse de la couverture des besoins par la production locale, et un recours croissants aux importations commerciales pour combler le déficit alimentaire.

### ***3.2.2. Les céréales***

Au cours des dix dernières années, la production de céréales a été marquée par de fortes fluctuations annuelles. Ainsi, la production de mil qui a jadis atteint 800 000 tonnes, oscille entre 400 000 et 600 000 tonnes depuis la campagne agricole 1997/98. La production de sorgho a peu évolué oscillant entre 100 000 et 200 000 tonnes au cours des dix dernières années malgré sa légère tendance à la hausse. La production de riz (250 000 tonnes environ) a également enregistré une augmentation sensible (riz irrigué le long du fleuve), même si elle demeure très faible dans la consommation nationale au regard du riz importé.

### ***3.2.3. L'arachide et le coton***

L'arachide et le coton, principales cultures de rente, ont également connu des fluctuations continues et marquées, ne permettant pas de déterminer une tendance de la production pour la dernière décennie. Sur une plus longue période, on constate toutefois une baisse sensible de la production et de la superficie consacrée à la culture d'arachide (sauf dans la partie Sud du pays) qui constitue une rupture dans la logique de production des agriculteurs qui s'accompagnent d'une plus grande diversification des productions, notamment en raison de la crise qu'a connue le secteur arachidier et afin de mieux répondre à la demande des marchés urbains. Elle demeure cependant la principale culture du bassin arachidier.

### ***3.2.4. Production maraîchère***

Initialement concentrée dans la zone des Niayes (en raison de la proximité de Dakar, de son climat sub-canarien et de ses ressources hydriques), la production a aujourd'hui tendance à se diversifier géographiquement. Les Niayes ne représentant actuellement plus que 63 % des surfaces (tomates, oignons, salades, piment,..), contre 22 % sur le fleuve (tomates, oignons) et 15 % dans les régions de Thiès et Kaolack.

La production maraîchère a par ailleurs enregistré une croissance accélérée avec la mise en place de plusieurs initiatives intégrées à vocation d'industrialisation et la mise en œuvre de différents projets agro-industriels en matière de concentré de tomate.

**Tableau de l'évolution des exportations des produits maraîchers pour la période entre 2000 et 2008 (tonnes)**

ESPECES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
HARICOT VERT	6 259	5 198	5 720	6 029	6 628	7 198	8 023	6 602	5660
TOMATE	617	756	2 576	3 358	2 854	4 655	6 391	7 576	8770
MANGUE	617	916	1 950	2 625	3 400	3 800	6 300	6 000	6372
TOMATE SECHEE	22	0	0	0	118	0	0	0	218
PATATE DOUCE	0	0	0	0	0	0	0	0	37
JAXATU	120	125	70	39	5	26	73	0	0
PIMENT	1	1	10	3	3	20	0	0	0
HIBISCUS	1 599	1 048	373	1 155	1 397	567	771	453	293
COURGETTES							194	69	31
CHICOREE R,							52	0	0
RAISIN							2	6	0
BASILIC					8	12	0	0	0
PASTEQUE					0	0	25	89	20
MAÏS DOUX						284	154	860	2770
POIVRON						201	36	0	165
MELON	62	68	0	34	435	505	764	1762	2472
DIVERS	628	1888	51	63	152	525	1330	1 305	760
<b>TOTAL</b>	<b>9 925</b>	<b>10 000</b>	<b>11 008</b>	<b>13 532</b>	<b>15 000</b>	<b>17 861</b>	<b>24 178</b>	<b>24 722</b>	<b>27 568</b>

### **3.2.5. Production animale**

L'effectif du cheptel est estimé, en 2005, à plus de 3 millions de têtes de bovins, 4 millions d'ovins et environ 4 millions de caprins (direction de l'élevage, ministère de l'Élevage). L'exploitation du cheptel reste fortement dominée par des modes extensifs de conduite des troupeaux. Selon la situation agro-écologique du pays, on peut distinguer trois systèmes d'élevage bovin et ovin :

- un système pastoral (élevage extensif transhumants ou semi-transhumant) localisé notamment dans la zone sylvo-pastorale mais également dans une partie du bassin arachidier, avec des troupeaux relativement importants de bovins et de petits ruminants, conduits en mode extensif sur les parcours naturels, avec une mobilité de faible à moyenne amplitude ;

- un système agropastoral dans le bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal et au sud et sud-est du pays avec des troupeaux de bovins et d'ovins de plus petite taille qui bénéficient pour certains d'une alimentation complémentaires (fanés d'arachide, tourteaux et parfois concentrés pour les ovins notamment), ces zones accueillent également les troupeaux transhumants en provenance du nord .
- un système intensif ou semi-intensif, d'embouche bovine ou de production laitière (stabulation permanente ou temporaire durant quelques mois), localisé dans les zones urbaines ou péri-urbaines mais également dans certains villages du bassin arachidier.

L'élevage concerne environ 350 000 ménages au Sénégal, touchant plus de 3.000.000 de personnes et constitue un élément important de la sécurité alimentaire. Cette activité importante en milieu rural, répond plus à une logique d'épargne et de prestige social que d'exploitation économique. La production de viande de près de 114 260 tonnes en 2005, est destinée à la consommation nationale ; la production de lait estimée à un peu plus de 116 millions de litres ne représente qu'un tiers de la consommation intérieure. Les importations contrôlées de produits laitiers en 2005 portent sur 46.229 tonnes, soit pour une valeur de 42.4 milliards de FCFA, tandis que les importations de viande portent sur un volume de 19.692 tonnes pour la même année, soit pour une valeur de 16,66 milliards de FCFA (source : rapport 2005 MEL/DIREL/Division des Productions Animales).

**3.2.6. Sécurité alimentaire:** Au cours des cinq dernières années, le taux de couverture des besoins céréaliers par la production nationale a été voisin de 50%. Environ 800 000 tonnes de céréales, dont 75% de riz sont importées chaque année.

**3.2.7. Pêche :** La pêche occupe une place importante dans le pays avec 600 000 personnes (17% de la population active) travaillant dans les activités de production, de transformation et de commercialisation. Les exportations de la pêche représentent 38% des exportations totales (en 2000). La pêche fournit environ 75% des protéines animales utilisées par la population. La pêche a connu une croissance spectaculaire avec des captures atteignant environ 390 000 tonnes en 2001 contre 50 000 tonnes en 1965.

**3.2.8. Ressources halieutiques :** A l'exception d'estimations réalisées pour quelques stocks importants, il n'existe pas d'évaluations scientifiques récentes sur l'état des ressources halieutiques. Les données disponibles situent le potentiel exploitable dans la Zone économique exclusive (ZEE) du Sénégal autour de 450 000 tonnes, ce qui est proche du total des captures réalisées en 1998. Etant donné la surexploitation récente des ressources, on estime que ce potentiel est actuellement réduit de 30% à 40%.

### 3.3. Problématiques de l'agriculture au Sénégal

AXES	Sous-axes	PROBLEMES	Conséquences
PRODUCTION	Foncier	Spoliation des terres par l'Etat et par des investisseurs étrangers	Les petits producteurs sont dépossédés de leurs terres et se retrouvent ouvriers agricoles dans de grandes exploitations, avec des revenus de misère
	Semences	Démantèlement de la filière semences, Brevetisation des semences locales par les multinationales ; Introduction des OGM	Les producteurs achètent très cher les semences qui ne sont pas reproductibles et pas toujours adaptées
	Matériel agricole	Matériel vétuste, subventions de l'Etat très limitées	Difficile de faire de bons rendements sans matériel
	Intrants	Les Bio pesticides et Bio fertilisants sont rares	Les producteurs Bio ont des difficultés à lutter contre les ravageurs et à fertiliser correctement leurs terres
	Crédits	Lignes de crédits insuffisantes au niveau des mutuelles locales	Les producteurs sont dépendants des bana-bana pour préfinancer les campagnes agricoles
	Formation	Insuffisance dans l'accompagnement des producteurs pour améliorer les techniques de production	Les producteurs ne maîtrisent pas toujours les ITK qui permettent d'améliorer les rendements
TRANSFORMATION	Equipement	Absence/rareté des technologies au niveau local pour la transformation/valorisation des produits agricoles	Aucune valeur ajoutée n'est apportée aux produits localement ; les revenus des producteurs sont faibles
COMMERCIALISATION	Organisation	Nb d'intermédiaires trop important entre les producteurs et les consommateurs ; Insuffisances au niveau des OP pour regrouper et trier la production	Ce sont les transporteurs et les distributeurs qui profitent le plus de la vente des produits agricoles
	Moyens	Peu de soutien de l'Etat pour mettre en place des marchés de qualité	Difficile de promouvoir les produits locaux s'ils sont vendus dans des endroits insalubres

ENVIRONNEMENT	Terres	Les engrais chimiques ont été employés de manière abusive, principalement dans le bassin arachidier	Dégradation des terres et du couvert végétal, appauvrissement des sols par érosion
	Biodiversité	Les normes des conventions internationales et les normes sénégalaises ne sont pas respectées	Disparition d'espèces locales, réduction du couvert forestier et des ressources halieutiques
	Pollution	Utilisation abusive des pesticides dans l'agriculture	Contamination des eaux, des sols et des aliments
SANTE	Pesticides	Circulation frauduleuse de pesticides non homologués	Les produits agricoles peuvent contenir un taux élevés de résidus de pesticides très dangereux pour la santé
		Aucun contrôle de l'Etat sur la qualité des produits vendus sur les marchés	
		Il n'y a pas de large diffusion des résultats des études sur les taux de contamination	Producteurs comme consommateurs sont largement exposés aux pesticides et ne prennent aucune précaution par manque d'information ; le développement de cancers, diabète et autres maladies neurologiques posera bientôt un important problème de santé publique

### 3.4 Conditions réglementaires de production et d'exportation des produits Biologiques

#### *3.4.1. Définition de l'agriculture biologique :*

Les produits au label « biologique » sont ceux certifiés comme ayant été produits avec les méthodes de production biologique clairement définies. En d'autres termes, « **biologique** » est un label qui se réfère au processus de production plus qu'au produit lui-même.

L'agriculture biologique est surtout connue comme une méthode d'exploitation dans laquelle aucun produit synthétique (engrais, pesticide) n'est utilisé. Cependant, cette description ne traduit pas l'essence de cette forme d'agriculture, qui est une gestion holistique du système d'exploitation. L'agriculture biologique, est un système de gestion de production holistique qui favorise et met en valeur la santé de l'agro-écosystème, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et l'activité biologique des sols. Elle met en avant l'utilisation de pratiques de préférence à l'utilisation d'intrants provenant de l'intérieur de l'exploitation. Ceci s'accomplit en recourant, lorsque cela est possible, à des méthodes agronomiques, biologiques et mécaniques, par opposition à l'utilisation de matériel synthétique, pour remplir toute fonction spécifique dans le système.

### **3.4.2. Critères de base pour la production, le stockage et le transport de fruits et légumes biologiques :**

Un des éléments distinguant l'agriculture biologique d'autres formes d'agriculture durable est l'existence de **normes de production et de procédures de certification**. La Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique (*International Federation of Organic Agriculture Movement*, ou IFOAM), une organisation non gouvernementale qui fait la promotion de l'agriculture biologique au niveau international, a mis en places des directives qui ont été largement adoptées pour la production et la transformation agro-alimentaire biologiques. Ces directives sont communément considérées comme des « normes minimales », laissant de la marge pour des exigences plus détaillées, en fonction des situations régionales et locales.

L'agriculture biologique étant désormais plus répandue, **de nombreux pays développés ont défini leurs propres normes biologiques**. Depuis le début des années 90, les pays de la Communauté Européenne (CE) ont adopté une norme biologique commune qui est expliquée dans le Règlement CE No.2092/91. Plus récemment, le Canada, les Etats-Unis et le Japon ont adopté des normes et réglementations biologiques. Le Comité sur les labels alimentaires (Committee on Food Labelling) de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius a adopté en 1999 des « Directives pour la Production, la transformation, l'étiquetage et la Commercialisation des aliments produits de manière biologique ». Les normes biologiques sont habituellement similaires car elles dérivent des directives IFOAM pour la production biologique. **En général, l'utilisation de méthodes qui contribuent à maintenir ou améliorer la fertilité des sols est obligatoire. Une autre caractéristique commune est que généralement les intrants naturels sont approuvés et les intrants synthétiques sont interdits.**

### **3.5. Opportunités de vente pour les pays en développement comme le Sénégal**

#### **Les volumes et les valeurs des ventes mondiales biologiques augmentent**

Les plus fortes valeurs de ventes alimentaires biologiques totales se trouvent aux Etats-Unis (8.000 millions de dollars), suivis de l'Allemagne (2.100 millions de dollars), le Royaume-Uni (1.000 millions de dollars) et l'Italie (1.000 millions de dollars). D'autres valeurs de ventes élevées se trouvent en France (850 millions de dollars) et en Suisse (450 millions de dollars). Les marchés américain et européen ont approximativement la même taille. Les ventes de produits certifiés biologiques au Japon étaient estimées à seulement 350 millions de dollars en 2000, mais les ventes totales de produits « verts » (produits avec moins de produits chimiques, mais pas nécessairement sans) sont estimées à 2,5 milliards de dollars.

#### IV. CADRE LOGIQUE

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES
<b>I. Renforcement des capacités des producteurs</b>	I.1.Maîtrise des techniques de production biologique	Extension des zones de production Bio ; Augmentation des volumes et des rendements de produits Bio ; Participation des OP aux politiques de développement locales et nationales	Formations sur la protection des cultures
	I.2.Faciliter l'accès des producteurs au matériel et intrants agricoles agrobiologiques		Formations sur la fertilisation des sols
			Formations sur la production de semences
			Formations en santé et alimentation animale
	I.3.Renforcer les organisations des producteurs dans les domaines organisationnels et institutionnels		Renforcement des MEC par des lignes de crédit et appui à la création de MEC pour les producteurs
			Mise en œuvre de programmes de recherche sur les alternatives agro écologiques
			Formation des leaders paysans en matière de politiques agricoles et de décentralisation
			Formation des leaders paysans en gestion démocratique et transparente des OP, avec un accent particulier porté sur le renforcement de la position des femmes dans leur communauté
	<b>II. Transformation et commercialisation des produits</b>		II.1.Permettre aux producteurs, transformatrices et vendeurs Biologiques de vivre décemment de leur profession
Mise en place d'un système d'information sur les marchés			
Appui à la planification les cultures			
Mise en place d'unité de transformation locale dans chaque zone de la FENAB			
Facilitation des négociations des producteurs avec les autres acteurs dans les filières			
II.2.Permettre l'accès des consommateurs à des		Formation en tri, conditionnement et marketing	
		Acquisition de matériel de conditionnement	

	produits Bio		Renforcement et extension des marchés pour les produits Bio (Communication commerciale)
<b>III. Contrôle/Certification "Bio FENAB"</b>	III.1.Assurer aux consommateurs la qualité des produits	Mise en place du système de garantie "Bio FENAB" ; Amélioration des revenus des producteurs "Bio FENAB"	Compléter le Cahier des Charge (CdC) de la FENAB en prenant en compte les commerçants
			Synthèse, traduction et diffusion du CdC auprès des producteurs
	III.2.Ouvrir l'accès des producteurs à de nouveaux marchés		Formation des OP en Système de Contrôle Interne
			Création d'un label "Bio FENAB"
			Formation d'inspecteurs pour le contrôle externe
			Collaboration de la FENAB avec les laboratoires d'analyses
<b>IV. Gestion des ressources naturelles</b>	IV.1.Garantir à la production Bio un environnement sain et favorable pour une agriculture durable	Récupération et valorisation des terres agricoles par les populations locales ; Régénération et sécurisation du capital génétique local	Formation et accompagnement à la lutte anti-érosive
			Formation et accompagnement à l'adaptation aux changements climatiques
	IV.2.Protection du patrimoine foncier et génétique des terroirs		Formation sur les bonnes techniques de cueillette
			Information des OB sur les dangers liés à la spoliation des ressources génétiques et foncières (documentation, rencontres)
			Lobbying/Plaidoyer avec d'autres organisations au niveau national, Sous-régional et international
<b>V. Communication/Lobbying/Education</b>	V.1.Conscientisation des décideurs (Etat) et de l'ensemble des couches de la population sur les enjeux de l'AB	Elaboration de politiques nationales et Sous-régionales qui intègrent les préoccupations de l'AB ; Eveil des jeunes sur les questions environnementales	Campagnes d'information et d'éducation à travers les médias (TV, radios, théâtre, séminaires)
			Création d'un site web et d'un bulletin d'information FENAB
			Programme d'éducation environnementale auprès des écoles, daras, associations de jeunes et de femmes
			Participation à la définition des politiques agricoles nationales et Sous-régionales



## V. INDICATEURS, ACTEURS ET CALENDRIER DES ACTIVITES

ACTIVITES	INDICATEURS	ACTEURS	2016	2017	2018
Formations sur la protection des cultures	Nb de sessions et de personnes formées	Formateurs FENAB, producteurs, animateurs, techniciens	X	X	X
Formations sur la fertilisation des sols			X	X	X
Formations sur la production de semences			X	X	X
Formations en santé et alimentation animale			X	X	X
Renforcement des MEC par des lignes de crédit et appui à la création de MEC pour les producteurs	Nb et montants des crédits alloués à l'appui à la production	Consultants, MEC, OP, FENAB, instituts de recherche		X	
Mise en œuvre de programmes de recherche sur les alternatives agroécologiques			X	X	X
Formation des leaders paysans en matière de politiques agricoles et de décentralisation	Nb de leaders paysans devenus conseillers ruraux ; nb de femmes ayant accédé aux postes de décision	Consultants, Elus locaux, OP, FENAB		X	
Formation des leaders paysans en gestion démocratique et transparente des OP, avec un accent particulier porté sur le renforcement de la position des femmes dans leur communauté					X
Organisation de visites d'échange entre les OP				X	X
Réalisation d'études de marchés au niveau national	Nb de lieux de vente de produits Bio ; Nb d'unités de transformation mises en place ; Volumes de produits Bio commercialisés	Consultants, producteurs, transformatrices, vendeurs, transporteurs, consommateurs, ITA, Direction du Commerce, DAPS, FENAB	X		
Mise en place d'un système d'information sur les marchés				X	X
Appui à la planification les cultures			X		
Mise en place d'unité de transformation locale dans chaque zone de la FENAB				X	X
Facilitation des négociations des producteurs avec les autres acteurs dans les filières				X	
Formation en tri, conditionnement et marketing			X	X	
Acquisition de matériel de conditionnement				X	

Renforcement et extension des marchés pour les produits Bio (Communication commerciale)			X	X	X
Compléter le Cahier des Charge (CdC) de la FENAB en prenant en compte les commerçants	Nb d'exemplaires de CdC diffusés ; Nb de SCI fonctionnels	Commission éthique FENAB, traducteurs, producteurs, commerçants, OP	X		
Synthèse, traduction et diffusion du CdC auprès des producteurs			X	X	
Formation des OP en Système de Contrôle Interne			X	X	X
Création d'un label "Bio FENAB"	Nb d'inspecteurs formés ; Nb d'analyses réalisées ; Nb de producteurs certifiés	FENAB, Bureau sénégalais des droits d'auteur ; inspecteurs ; Ceres-Locustox	X		
Formation d'inspecteurs pour le contrôle externe				X	X
Collaboration de la FENAB avec les laboratoires d'analyses				X	X
Formation et accompagnement à la lutte anti-érosive	Nb de formations et de personnes formées ; Nb d'aménagements réalisés ; Nb d'hectares récupérés	Consultants, FENAB, techniciens, producteurs		X	
Formation et accompagnement à l'adaptation aux changements climatiques					X
Formation sur les bonnes techniques de cueillette					X
Information des OB sur les dangers liés à la spoliation des ressources génétiques et foncières (documentation, rencontres)	Nb de personnes informées ; Nb d'actions de plaidoyer ; Nb de formation et de pers formées en GRN	FENAB, décideurs, CNCR, ROPPA, COPAGEN, Services des Eaux et Forêts	X	X	X
Lobbying/Plaidoyer avec d'autres organisations au niveau national, Sous-régional et international				X	X
Campagnes d'information et d'éducation à travers les médias (TV, radios, théâtre, séminaires)	Nb d'émissions TV, radios,... ; Nb de bulletins diffusés ; Nb de structures impliquées dans un programme d'Education Env.	FENAB, consultants, Ministère de l'Education et de l'Agriculture, CDEAO		X	X
Création d'un site web et d'un bulletin d'information FENAB				X	X
Programme d'éducation environnementale auprès des écoles, daras, associations de jeunes et de femmes					X
Participation à la définition des politiques agricoles nationales et Sous-régionales				X	X
Administrateur ; Secrétaire-comptable ; Achat d'un 4x4 ; Location Bureau ; Frais administratifs (10%)			X	X	X

## VI. BUDGET PAR ACTIVITE

ACTIVITES	BUDGET (Fcfa)	Détails budget
Formations sur la protection des cultures	21 000 000	14 localités x 500 000 F de forfait formation/an
Formations sur la fertilisation des sols		
Formations sur la production de semences		
Formations en santé et alimentation animale		
Renforcement des MEC par des lignes de crédit et appui à la création de MEC pour les producteurs	10 000 000	5 MEC x 2 000 000 F
Mise en œuvre de programmes de recherche sur les alternatives agro écologiques	12 500 000	5 zones x 2 500 000 F
Formation des leaders paysans en matière de politiques agricoles et de décentralisation	7 000 000	14 localités x 500 000 F
Formation des leaders paysans en gestion démocratique et transparente des OP, avec un accent particulier porté sur le renforcement de la position des femmes dans leur communauté	7 000 000	14 localités x 500 000 F
Organisation de visites d'échange entre les OP	6 000 000	2 échanges x 3 000 000 F
Réalisation d'études de marchés au niveau national	9 000 000	Forfait 3 mois (légumes, mangues, céréales)
Mise en place d'un système d'information sur les marchés	7 200 000	16 moisx 3 persx 150 000 F
Appui à la planification les cultures	2 500 000	5 zones x 500 000 F
Mise en place d'unité de transformation locale dans chaque zone de la FENAB	28 000 000	4 unités x 7 000 000 F
Facilitation des négociations des producteurs avec les autres acteurs dans les filières	5 000 000	5 rencontres x 1 000 000 F
Formation en tri, conditionnement et marketing	8 400 000	14 localités x 600 000 F
Acquisition de matériel de conditionnement	5 000 000	20000 sachets imprimés, 400 cageots

Renforcement et extension des marchés pour les produits Bio (Communication commerciale)	9 000 000	Forfait 3 000 000 F/an
Compléter le Cahier des Charge (CdC) de la FENAB en prenant en compte les commerçants	3 000 000	Forfait échanges avec les commerçants et rédaction
Synthèse, traduction et diffusion du CdC auprès des producteurs	9 000 000	20000 exempl. en 4 langues à diffuser dans 14 localités
Formation des OP en Système de Contrôle Interne	10 800 000	4 OP pilotes x 900 000 F/an
Création d'un label "Bio FENAB"	1 000 000	Forfait (logo, inscription,...)
Formation d'inspecteurs pour le contrôle externe	12 000 000	8 sessions x 1 500 000 F
Collaboration de la FENAB avec les laboratoires d'analyses	3 000 000	15 analyses x 200 000 F
Formation et accompagnement à la lutte anti-érosive	4 500 000	3 localités x 1500 000 F
Formation et accompagnement à l'adaptation aux changements climatiques	4 500 000	4 localités x 1500 000 F
Formation sur les bonnes techniques de cueillette	4 500 000	5 localités x 1500 000 F
Information des OB sur les dangers liés à la spoliation des ressources génétiques et foncières (documentation, rencontres)	6 000 000	1 atelier national (2j) x 100 pers
Lobbying/Plaidoyer avec d'autres organisations au niveau national, Sous-régional et international	3 000 000	2 voyages (6 j) x 2 pers dans un pays de la Sous-Région
Campagnes d'information et d'éducation à travers les médias (TV, radios, théâtre, séminaires)	7 000 000	Forfait 3 500 000 F/an
Création d'un site web et d'un bulletin d'information FENAB	4 000 000	Forfait création site+ édition bulletin trimestriel
Programme d'éducation environnementale auprès des écoles, daras, associations de jeunes et de femmes	6 000 000	3 zones pilotes x 2 000 000 F
Participation à la définition des politiques agricoles nationales et Sous-régionales	3 000 000	Forfait 1 500 000 F/an
Administrateur ; Secrétaire-comptable ; Achat d'un 4x4 ; Location Bureau ; Frais administratifs (10%)	45 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>263 900 000</b>	

## VII. CONCLUSION

Ce Plan d'Action 2016 – 2018 va permettre à la Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (FENAB) d'initier des projets et programmes pour le développement de l'Agriculture Biologique dans la Zone des Niayes au Sénégal.

Il va permettre la mise en place d'un Cadre de Partenariat dynamique entre la FENAB, l'Etat, les Collectivités Locales et les Partenaires au Développement.

La réalisation des activités prévue par le plan permettra une production agrobiologique conséquente pour satisfaire la demande nationale et stimuler efficacement l'exportation des produits biologiques du Sénégal contribuant ainsi à l'amélioration des revenus des petits producteurs biologiques et au développement durable du Sénégal. L'agriculture biologique étant un puissant moyen de séquestration du carbone (CO<sub>2</sub>) dans le sol et de réduction des gaz à effet de serre dans l'environnement, elle aura un impact positif important dans l'adaptation au changement climatique et dans la gestion durable des ressources naturelles au Sénégal.

La FENAB demande à l'Etat, aux Collectivités Locales et aux Partenaires au Développement, de l'accompagner dans cette mission de développement de l'agriculture biologique qui contribue grandement à la sécurité/souveraineté alimentaire, à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources et qui rentre parfaitement dans le Mécanisme de Développement Propre (MDP) dans le monde.

La FENAB demande à l'Etat, aux Collectivités Locales et aux Partenaires au Développement, de l'accompagner dans cette noble mission.